

## Bulletin d'histoire politique

# Les sources intellectuelles du Rapport Tremblay

Dominique Foisy-Geoffroy



Volume 16, numéro 1, automne 2007

La Commission Tremblay (1953-1956) : cinquante ans de débats sur le déséquilibre fiscal

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054589ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054589ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Foisy-Geoffroy, D. (2007). Les sources intellectuelles du Rapport Tremblay. *Bulletin d'histoire politique*, 16(1), 31–41. <https://doi.org/10.7202/1054589ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Les sources intellectuelles du Rapport Tremblay\*

DOMINIQUE FOISY-GEOFFROY  
*Département d'histoire*  
*Université Laval*

Le Rapport Tremblay est un document très riche qu'on peut aborder sous une multitude d'angles : du point de vue de l'histoire constitutionnelle, de l'histoire de l'éducation, de l'histoire sociale et économique, etc. L'importance de ce document paraît également indéniable du point de vue de l'histoire intellectuelle. C'est que le Rapport Tremblay diffère des rapports habituels de commissions d'enquête par le souci des commissaires de dépasser la simple analyse sur le plan technique du problème, qui fait l'objet de l'enquête, pour s'élever à l'étude exhaustive de ses tenants et aboutissants philosophiques, moraux et historiques. Nous reprenons ainsi sans hésitation à notre compte l'observation que formule David Kwavnick à ce sujet :

*[...] the Tremblay Commission [...] produced one of the most remarkable government documents in Canadian history to that time. The Report was nothing less than an examination in depth of the philosophical and moral basis of French-Canadian society and a restatement of its raison d'être. [...] The surgeon about to enter the operating theatre does not engage in a philosophical debate on the value of human life or attempt to find in absolute morality a basis for saving the life of his patient. But this, by analogy, is precisely what the Tremblay Commission did<sup>1</sup>.*

C'est donc du point de vue de l'histoire des idées que nous abordons le Rapport Tremblay dans ce court texte. Notre thèse est la suivante : le

---

\*. Cette recherche a pu être menée à bien grâce à une bourse de doctorat du CRSH et du FQRSC. Tous nos remerciements à Mme Michèle S. Jean, qui a bien aimablement accepté de nous transmettre copie du compte rendu des entrevues qu'elle et M. René Durocher ont réalisées avec certains acteurs de la Commission Tremblay à la fin des années 1960 et au début des années 1970.

Rapport Tremblay constitue la somme théorique et pratique du nationalisme traditionaliste canadien-français. Nous présentons d'abord la conception du monde sur laquelle repose le rapport, puis nous traitons la question de ses sources intellectuelles.

Si le Rapport Tremblay a une si grande valeur pour l'histoire des idées, cela est principalement dû à l'apport de trois intellectuels de premier plan liés à la commission, soit Esdras Minville (1896-1975), directeur de l'École des Hautes Études commerciales, Richard Arès, s. j. (1910-1989), père jésuite spécialiste des questions politiques et constitutionnelles, et François-Albert Angers (1909-2003), économiste et professeur aux HEC. Ces intellectuels sont sans doute les plus brillants (et fidèles...) disciples de Lionel Groulx et comptent parmi les plus fermes tenants du traditionalisme canadien-français. Nous sommes parvenus à établir en partie quels sont les auteurs des différentes sections du Rapport Tremblay, entre autres grâce aux procès-verbaux et aux témoignages des participants. Retenons ici que Minville est notamment responsable de l'important chapitre « La province de Québec et le cas canadien-français » (vol. 2), consacré à la culture, Arès, de la section sur l'histoire constitutionnelle (vol. 1) et de celle consacrée au fédéralisme (vol. 2), tandis qu'Angers, bien qu'il ne soit pas commissaire, est en tant qu'expert et conseiller notamment responsable des recommandations fiscales de la commission consignées dans la section « Relations fiscales et financières » (vol. 3-II) et a influencé la formulation des recommandations en ce qui concerne la sécurité sociale. Cela est confirmé par Thomas Tremblay<sup>2</sup>, président de la commission, mais on peut aussi le constater simplement en confrontant le rapport aux trois annexes préparées par Angers, principalement à la cinquième, qui est consacrée au problème fiscal<sup>3</sup>. Mentionnons au passage que ces annexes, très denses et de grande qualité, couvrant de nombreux sujets, comptent au total près de 1 200 pages à simple interligne. Elles témoignent avec éloquence de l'époustouflante force de travail d'Angers.

Esdras Minville, qui a dans la cinquantaine avancée au moment des travaux de la commission, est arrivé à l'âge des grandes œuvres, des œuvres de synthèse. C'est lui qui, d'après Richard Arès, est la véritable autorité intellectuelle de la Commission Tremblay. D'ailleurs, le savant jésuite ne tarit pas d'éloges à l'endroit de son collègue commissaire dans un témoignage livré en 1976 : Minville est le plus connu des commissaires, celui qui inspire le plus confiance, « celui qui possède les idées les plus claires sur la question » et est le mieux préparé<sup>4</sup>. Il ajoute : « Au cours de ces réunions et des discussions qui les peuplent, Minville apparaît bientôt comme celui qui connaît le mieux sa province de Québec, celui qui a le plus réfléchi sur la plupart des problèmes que la Commission a mandat d'étudier, celui aussi qui possède la pensée la mieux enracinée dans les faits, la plus structurée et la plus

cohérente<sup>5</sup>. » Toujours selon Arès, c'est Minville qui, après s'être plongé dans les travaux et mémoires soumis à la commission, aurait tracé les grandes lignes des recommandations du rapport. Elles porteraient presque toutes sa marque<sup>6</sup>. C'est cependant la section intitulée « La province de Québec et le cas canadien-français » qui constitue sa contribution la plus importante au Rapport Tremblay. Ce texte d'une très grande densité, dans lequel on peut dire que Minville a concentré les conclusions essentielles de toute une vie de recherche et de réflexion, est en effet l'âme du rapport. Minville y formule les raisons les plus profondes des revendications autonomistes québécoises en tentant de définir ce qu'est être Canadien français. En d'autres termes, il tente d'établir sur des bases rationnelles le nationalisme canadien-français, s'inscrivant ainsi dans la foulée non seulement de ses propres travaux antérieurs, mais aussi de ceux de Richard Arès, du philosophe Louis Lachance, de Lionel Groulx et du sociologue Joseph-Thomas Delos.

Posons tout d'abord que Minville, comme tout le rapport d'ailleurs, adopte une perspective traditionaliste et antimoderne sur ce qu'est le monde, l'homme et la vie. Entendons-nous : il ne rejette pas toute forme de modernisation économique ou politique, mais souhaite plutôt leur harnachement à sa conception du monde traditionaliste et chrétienne. Ce qu'il rejette, c'est le cœur de la modernité, la modernité philosophique (au sens pur et radical) qui en définitive tend à faire de l'homme le seul « maître à bord », de faire des normes humaines les seules normes valables pour l'homme. Autrement dit, l'objet de sa critique est le caractère anthropocentrique de la modernité et sa tendance corollaire à rejeter l'idée d'un ordre supérieur à la volonté humaine et de normes transcendantes et absolues au profit de la liberté de chacun de déterminer ce qui fait son bonheur et quelles sont les voies pour y parvenir<sup>7</sup>. L'extrait suivant ne laisse guère d'équivoque à ce sujet : « L'ordre de la vie procède ainsi de normes transcendantes, permanentes et universelles, donc valables pour tous les hommes et à toutes les époques et dans tous les milieux. [...] Qu'il agisse sur le plan privé ou sur le plan public, l'homme est libre de choisir ses modes de vie, mais il est responsable de l'ordonnance de son action, à la fois à sa propre vocation et au bien de la société tout entière<sup>8</sup>. » L'antimodernisme de Minville est par le fait même, sur le plan philosophique, un antilibéralisme.

Ces normes intemporelles, censées guider les hommes comme l'étoile guide le navigateur, ne se présentent toutefois jamais à eux dans toute leur pureté, mais leur parviennent incarnées sous différentes formes. La nation, la culture nationale, la tradition en sont l'expression concrète, plus ou moins proche de l'idéal. Qu'est-ce qu'une nation pour Minville ? C'est « une réalité sociologique, une communauté de culture – qui se forme et se renouvelle le

long des années de la pratique en commun d'une même conception générale de la vie<sup>9</sup> ». Une communauté humaine, donc, partageant une culture donnée, la culture nationale. La culture nationale est interprétation d'une philosophie universelle, c'est-à-dire une recherche « du bien, de la vérité, de la beauté, au service de l'homme en quête de réponse à ses plus hautes aspirations<sup>10</sup> ». Cette recherche de sens est ainsi particularisée par un milieu donné, par l'histoire, par la géographie, et est transmise par un « milieu ethnique<sup>11</sup> », c'est-à-dire un complexe d'institutions et de traditions nationales où elle est d'usage courant. La culture nationale constitue donc une certaine manière d'être humain et, « sainement inspirée », est en ce sens un humanisme qui aspire à l'universel : « Toute culture nationale part donc de l'homme et du particulier pour déboucher dans l'humain et l'universel, conduire à l'un et à l'autre comme à un achèvement<sup>12</sup>. » Notons au passage que la nation telle que Minville la présente dans cette synthèse est un phénomène *culturel*, non pas biologique. Aucune équivoque ne demeure à ce sujet.

Qu'en est-il de la culture canadienne-française ? C'est sans doute ici que l'influence de Lionel Groulx est la plus palpable. Les Canadiens français sont héritiers de la vieille culture française pré-révolutionnaire que les colons de la Nouvelle-France ont emmenée dans leurs bagages à titre de culture vécue sous la forme de traditions. Comme toutes les cultures vécues, elle possède en elle le germe qui a le potentiel de faire naître de grandes œuvres. Inspiration chrétienne et génie français, épris d'ordre et de logique nous dit Minville, constitueraient la tonique et la dominante de cette culture<sup>13</sup>. Cette inspiration générale aurait donné naissance à une culture « qualitative », « spiritualiste », « personnaliste » et « communautaire<sup>14</sup> », traits qui seraient l'*essence* de la culture canadienne-française, en même temps qu'un idéal à poursuivre. Mais la culture canadienne-française n'est pas qu'une essence abstraite, elle est aussi incarnée, particularisée par un milieu, la vallée du Saint-Laurent principalement, et une histoire spécifiques, soit la conquête et ses suites ainsi que la dynamique économique nord-américaine. Cette expérience particulière différencie la culture canadienne-française des autres, de la culture française dont elle tire ses origines, notamment<sup>15</sup>. C'est en quelque sorte la composante proprement *américaine* de la culture canadienne-française, qui n'affecte pas son essence mais en détermine la forme, pour reprendre le vocabulaire thomiste que Minville emploie<sup>16</sup>.

Minville conclut son étude en situant le problème des cultures au Canada dans le contexte plus large d'une « crise de civilisation » à laquelle ferait face l'Occident chrétien. L'enjeu fondamental est le suivant : une civilisation humaniste et chrétienne pourra-t-elle survivre face à la montée d'une conception matérialiste et techno-scientifique de la vie, dans la foulée de l'extraordinaire développement économique et scientifique des dernières décennies ?

L'Occident chrétien saura-t-il dompter et assimiler ces forces économiques, techniques et scientifiques afin de se renouveler en continuité avec sa tradition ? Toute la difficulté consiste à combiner l'essentiel de la culture traditionnelle avec une judicieuse sélection de ce qu'offrent la science et la technique modernes : « Toute tentative de restauration sociale désireuse de demeurer dans la ligne d'inspiration de la culture canadienne-française doit partir de là [adaptation des traditions], non pour maintenir des modalités périmées, mais [...] pour créer selon l'esprit ancien celles qu'exigent les temps nouveaux<sup>17</sup>. »

On est à la croisée des chemins, il faut choisir son combat : « Le cas canadien-français [...] n'est qu'un modeste épisode du vaste drame dans lequel sont engagés tous les peuples de même filiation culturelle et vraiment préoccupés de l'avenir de l'homme. Le monde de demain sera matérialiste [...] ou humaniste et chrétien, selon que les hommes d'aujourd'hui en auront décidé dans l'intimité de leur conscience<sup>18</sup>. » Canadiens français et Canadiens anglais sont du même camp dans cette crise, car ils ont en partage une même conception chrétienne de la vie, personneliste, qualitative et spiritualiste. Ils doivent « chercher en commun ce qui, les unissant dans l'essentiel, peut leur permettre de se réaliser le plus complètement comme groupe<sup>19</sup> », dans le respect de leurs particularismes respectifs. Le Canada français doit pouvoir s'épanouir comme culture d'inspiration chrétienne originale : « Les héritiers de la vieille culture qui a valu à l'humanité ses plus prodigieuses conquêtes, ne sont pas tellement certains d'en assurer l'avenir qu'ils puissent se permettre d'en laisser éteindre le moindre foyer – où qu'il se trouve<sup>20</sup>. » Ainsi, l'existence du Canada français et la possibilité pour lui de se développer à sa manière conformément à son inspiration chrétienne rejoignent, à la racine, les questions les plus fondamentales de l'homme et de la civilisation, si modeste soit-il à leur échelle.

Tout l'argumentaire développé dans le rapport pour justifier l'autonomie du Québec, jusqu'à la moindre réforme proposée, est tributaire de cette option fondamentale en faveur d'une culture spiritualiste et personneliste dans le cadre de cette crise de l'Occident chrétien. Si on le ramène à l'essentiel, le projet des commissaires en est un d'adaptation : adaptation du cœur de la tradition chrétienne telle qu'elle s'est développée au Canada français aux conditions économiques, techniques et scientifiques des années 1950. Il apparaît clairement que refuser cette option des commissaires et s'abandonner à une conception matérialiste du monde (un « effroyable cauchemar matérialiste<sup>21</sup> » que Minville se refuse à envisager) revient à miner l'édifice dans ses fondations les plus profondes. On comprend mieux, après ces éclaircissements, à quoi tient l'ambiguïté de la réception du Rapport Tremblay depuis la Révolution tranquille. On s'est réclamé de l'héritage du

Rapport Tremblay sur le plan des réformes constitutionnelles, de l'éducation ou d'autres réformes sectorielles, mais on en a rejeté les fondements philosophiques, le cadre de référence. Ce faisant, qu'on l'ait voulu ou non, on a dénaturé le rapport, parce qu'on en a refusé l'âme, le liant de toutes les réformes qui y sont proposées.

Il faut bien comprendre que le Rapport Tremblay, du point de vue intellectuel, n'est pas tant un virage annonçant la modernité québécoise qu'un aboutissement, le résultat de décennies de réflexions et de débats sur tous les aspects de la vie canadienne-française menée dans les milieux nationalistes traditionalistes. Dans le Rapport Tremblay, on reprend et met à jour des idées, des projets de réforme, une conception du monde qui cheminent depuis des décennies dans la revue *L'Action française* et dans son héritière, *L'Action nationale* ; dans le quotidien *Le Devoir* ; dans *L'Actualité économique*, la revue des Hautes Études commerciales ; dans les *Semaines sociales du Canada*, les brochures de l'École sociale populaire et la revue *Relations* animées par les dynamiques pères jésuites ; dans le *Programme de restauration sociale* de 1933, dans le programme politique de l'Action libérale nationale, puis dans celui du Bloc populaire canadien ; dans les œuvres des Groulx, Arès, Minville, Angers et combien d'autres. D'ailleurs, on voit les mêmes visages collaborer à ces diverses institutions. Ces idées ont été synthétisées par les auteurs du Rapport Tremblay de la manière la plus exhaustive et la plus compétente qu'il était possible de le faire, ce pourquoi les épithètes de « somme » et de « testament » employées pour le décrire sont très bien trouvées.

Faire la genèse intellectuelle du rapport exigerait une étude exhaustive<sup>22</sup>. Donnons tout de même ici quelques indications générales à ce sujet qui nous paraissent révélatrices. En premier lieu, il faut noter l'influence diffuse de la doctrine catholique sur le contenu du rapport, tant sur le plan philosophique que politique, social et économique. L'ordonnance des différents aspects de la vie sociale au salut spirituel de la personne, la perspective personnaliste qui conçoit la personne humaine comme un être à la fois rationnel, libre, moral et spirituel en fonction duquel tout doit être pensé et qu'aucun déterminisme n'engloutit jamais complètement sont des aspects fondamentaux de la conception catholique de l'être humain, du moins tel qu'on la véhicule au xx<sup>e</sup> siècle. De même, la conception subsidiaire du rôle de l'État (position mitoyenne entre l'interventionnisme à grande échelle et le laissez-faire), le refus d'une application stricte du principe des nationalités, la valorisation des « corps intermédiaires », de l'autonomie de la société civile et de l'action libre et responsable des individus sont des thèmes centraux de la doctrine sociale de l'Église. Même le corporatisme social que prône l'Église, qu'on ne nomme dans le rapport de crainte de discréditer ce dernier,

est pourtant bien présent de manière implicite, notamment lorsqu'il est question du rôle des corps intermédiaires ou de la nécessité d'assurer un contrôle décentralisé de l'économie. La critique constante dans le rapport, non pas de l'intervention étatique en soi, mais d'un interventionnisme trop poussé, qu'on parle de socialisme ou de providentialisme étatique, est dérivée de cette conception de l'homme, du monde et de la société. La principale source de cette doctrine se trouve dans les écrits des papes, notamment dans les encycliques sociales promulguées depuis Léon XIII (1878-1903). Il faut cependant noter que si cette influence catholique est dominante, elle demeure diffuse et on retrouve très peu de citations d'encycliques dans le Rapport Tremblay, ce qui tranche avec les habitudes de la plupart des intellectuels traditionalistes canadiens-français. Cela peut être attribuable à une volonté chez les commissaires de ne pas chercher à trop engager l'Église au service de la politique, le Rapport Tremblay étant après tout un document gouvernemental.

Nous avons déjà évoqué l'influence de la conception de la nation et de l'histoire canadiennes-françaises de Lionel Groulx sur celle du commissaire Minville. Dans tout le rapport, on perçoit aussi en filigrane l'idée de l'État français, autre idée-phare formulée par l'abbé historien selon laquelle, en gros, la politique québécoise doit utiliser son pouvoir pour favoriser la création d'un milieu favorable à l'épanouissement et à la perpétuation de la culture française en Amérique, dans la mesure où cela est compatible avec le bien commun de l'ensemble de la population de la province<sup>23</sup>. Cette idée d'une politique canadienne-française circule dans les milieux nationalistes traditionalistes au moins depuis les années 1920. Elle est par exemple inscrite en tête des principes qui doivent animer le Bloc populaire canadien<sup>24</sup>. De même, la conception de la Confédération de 1867 comme un pacte entre provinces et entre les deux groupes ethniques, thèse admise par les rédacteurs du Rapport Tremblay, est en parfaite continuité avec les idées qui ont cours jusque-là au sujet de la nature de la Confédération et qui remontent très loin, jusqu'à Henri Bourassa et au juge Thomas Loranger.

Sur le plan des réformes socio-économiques, on note la convergence des recommandations du Rapport Tremblay et de celles du *Programme de restauration sociale* de 1933 en ce qui concerne le développement économique de la province, notamment celui des régions : même perspective ruraliste faisant des problèmes économiques des régions la source profonde de la « congestion » des grandes villes et de leurs divers problèmes sociaux, mêmes solutions passant par la revitalisation de l'agriculture, le développement de la petite et moyenne entreprise, la colonisation méthodique et une certaine planification du développement du territoire<sup>25</sup>. Ce programme de développement régional et de décentralisation économique est ruraliste et non pas simplement « agriculturiste » parce qu'il comprend un volet industriel et prévoit la



coordination de l'exploitation des ressources naturelles selon le potentiel des différentes régions. On retrouve d'ailleurs des propositions de même teneur dans le Programme provincial du Bloc populaire<sup>26</sup>. L'apport de Minville à la formulation de ces recommandations est certainement primordial.

Même dans le domaine de l'éducation, censé être celui dans lequel les propositions du rapport s'éloignent le plus des positions traditionalistes en raison notamment de l'influence d'Arthur Tremblay<sup>27</sup>, expert chargé de la rédaction d'un mémoire exhaustif sur la question, on note un certain nombre de convergences entre les recommandations de la commission et ce qu'on peut trouver, par exemple, dans l'ouvrage *Le citoyen canadien-français* de Minville<sup>28</sup> : importance du rôle de l'Église mais aussi de celui de l'État, réaffirmation de la primauté de la responsabilité parentale en éducation, équilibre entre formation humaniste et formation technique, fonction centrale de l'école dans la transmission de l'héritage culturel de la nation d'une génération à l'autre, nécessité d'une réforme, d'une simplification et d'une meilleure coordination des structures scolaires québécoises. Rappelons que la Commission Tremblay recommande au gouvernement d'instituer une commission d'enquête devant se pencher spécifiquement sur la question de l'éducation, étant donné les grands défis qui attendent le Québec sur ce plan dans les décennies suivantes. Comme on le sait, c'est finalement le gouvernement Lesage qui donnera suite à cette recommandation en mettant sur pied la célèbre Commission Parent.

En somme, il faut retenir de notre étude que dans l'ensemble les réformes proposées par la Commission Tremblay sont issues de la dynamique propre du nationalisme traditionaliste canadien-français depuis au moins une trentaine d'années et que les commissaires ont volontairement cherché à les inscrire dans le contexte plus large d'une sorte de dilemme vital de l'Occident chrétien. D'une manière générale, leur vigueur ne nous paraît pas attribuable à une sorte d'effet d'entraînement causé par le jeune mouvement néo-nationaliste, comme le laisse entendre l'historien Michael Behiels<sup>29</sup>, pas plus que le rapport ne constitue la « Bible du néo-nationalisme<sup>30</sup> ». Une telle méprise ne peut s'expliquer que par la méconnaissance de l'histoire du traditionalisme canadien-français.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. David Kwavnick, « Editor's Introduction », dans *The Tremblay Report*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, coll. « Carleton Library », 1973, p. vii-viii.
2. Entrevue de René Durocher et Michèle S. Jean avec Thomas Tremblay, 13 juillet 1971. Archives privées Michèle S. Jean.
3. *La sécurité sociale et les problèmes constitutionnels*, annexe 3, 2 vol., 393 p. et 145 pages d'annexes ; *Le problème fiscal et les relations fédérales-provinciales*, annexe 5, 337 p. ; *La centralisation et les relations fédérales-provinciales*, annexe 11, 316 p.
4. Richard Arès, « Le commissaire royal », *L'Action nationale*, vol. 65, n° 9-10, mai-juin 1976, p. 692.
5. *Ibid.*, p. 693.
6. *Ibid.*, p. 694. Cela est confirmé par le procès-verbal de la réunion des commissaires du 9 décembre 1954. Archives HEC, fonds Esdras Minville, P035Z990004, dossier « Commission Tremblay 3 ».
7. Alexis Nouss, *La modernité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 29, 31, 55.
8. Thomas Tremblay et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels* [ci-après *Rapport Tremblay*], vol. 2, Québec, 1956, p. 34.
9. *Ibid.*, p. 14.
10. *Ibid.*, p. 8.
11. L'expression est du père Joseph-Thomas Delos, o. p.
12. *Rapport Tremblay*, vol. 2, p. 19.
13. *Ibid.*, p. 31.
14. *Ibid.*, p. 32.
15. *Ibid.*, p. 45-60.
16. *Ibid.*, p. 15.
17. *Ibid.*, p. 69.
18. *Ibid.*, p. 86.
19. *Ibid.*, p. 85.
20. *Ibid.*, p. 86.
21. *Ibid.*, p. 83.
22. Notons que René Gagnon a amorcé ce travail de « génétique » du Rapport Tremblay en y étudiant notamment la reprise de certaines idées formulées dans des études antérieures de Minville et d'Arès. René Gagnon, *Étude du fédéralisme dans le Rapport Tremblay*, mémoire de maîtrise en science politique, Université Laval, 1961, 100 p. et *Les sources du Rapport Tremblay en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales*, mémoire de maîtrise en science politique, Université Laval, 1961, 64 p.

23. Le nationalisme traditionaliste canadien-français, contrairement à ce qu'on laisse souvent entendre, a une importante dimension politique, qu'incarne la thèse de l'État français. Seulement, pour diverses raisons, cette politique nationaliste ne prend pas le chemin de l'indépendantisme québécois. Pour comprendre la thèse groulxiste de l'État français, lire Lionel Groulx, *Directives*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937, 271 p., notamment les textes « L'économique et le national », « Labeurs de demain », « L'éducation nationale » et « L'histoire, gardienne des traditions vivantes ». Dans ce dernier texte, où on trouve le célèbre « Notre État français, nous l'aurons! », Groulx décrit ainsi les responsabilités de l'État face à la nation : « Un devoir absolu, un rôle sacré s'impose à l'État : préparer, favoriser les conditions matérielles et morales, l'harmonieuse combinaison d'une politique économique et sociale et d'une politique de l'esprit, par quoi les Canadiens français, fils authentiques du sol, immense majorité en cette province, atteindront leur fin d'hommes et leur fin de nation. » (p. 235) C'est ce qui constitue le fond de sa thèse.

24. Maxime Raymond, *Programme provincial du Bloc*, Montréal, Bloc populaire canadien, [1943], p. 2.

25. Chapitre 3, « Le milieu rural », dans *Rapport Tremblay*, vol. 3-1, p. 35-63. Le chapitre a été rédigé par Esdras Minville, inspiré entre autres par un résumé du mémoire d'Albert Rioux présenté à la Commission Tremblay, *Le problème rural*, annexe 7, 166 p. ; Chapitre 2, « Restauration rurale », dans *Le Programme de restauration sociale expliqué et commenté*, Montréal, École sociale populaire, 1934 [1933], p. 7-18. Le chapitre a été rédigé par Albert Rioux.

26. Voir les sections « Politique agricole » et « Colonisation », dans Raymond, *Programme provincial du Bloc*, p. 9-11.

27. Entrevue de René Durocher et Michèle S. Jean avec François-Albert Angers, 1<sup>er</sup> septembre 1971. Archives privées Michèle S. Jean. Angers affirme que la section sur l'éducation est celle qui lui a le moins plu et estime que les commissaires se sont trop laissés influencer par Arthur Tremblay. Il ajoute qu'Arès et Minville n'auraient pas beaucoup aimé son mémoire. Dans le procès-verbal de la réunion des commissaires du 1<sup>er</sup> septembre 1955, il est écrit que ceux-ci ne sont pas satisfaits du résumé du mémoire de Tremblay qu'on souhaitait intégrer au rapport et lui demandent de corriger le travail, sans plus de précision. Archives nationales du Québec (ANQ), centre de Québec, fonds Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, E114/1979-12-001/4, dossier « Procès-verbaux ».

28. Esdras Minville, *Le citoyen canadien-français. Notes pour servir à l'enseignement du civisme*, Montréal, Fides, 1946, 2 vol.

29. Michael Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution : Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, p. 212. Il semble toutefois que l'analyse de Behiels s'avère plus juste si on l'applique à l'évolution de la droite canadienne-française à partir de la fin des années 1950, qui devient de plus en plus étatiste et délaisse ses traditionnelles réticences doctrinales face au principe des nationalités, notamment. Voir à ce sujet Xavier Gélinas,

*La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille (1956-1966)*, thèse de doctorat en histoire, York University, 2001, p. 364-462.

30. Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1990, p. 119.